



## BÉAÂLOTÉKHA (en Israël) NASSO (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22

### En route pour le don de la Torah...

Rav Mordékhai Bismuth

C'est dans une prestigieuse salle et dans des conditions féeriques que Réouven a pris Sarah comme épouse aux yeux de centaines d'invités ébahis de cette inoubliable cérémonie. À l'issue de cet événement, le jeune couple prit le chemin de leur demeure pour commencer leur nouvelle vie. Mais voilà que le lendemain des noces, le jeune marié sortit faire quelques courses sans revenir. Le temps passe, une heure, deux heures...et toujours pas de nouvelles du 'hatan. Avait-il été subi un accident ? Un malaise? A-t-il été agressé ? La nuit tomba, la jeune épouse se retrouva seule et angoissée de savoir ce qui a pu bien arriver à son jeune mari. Elle déclara l'incident à la police qui fit son enquête, et lança un avis de recherche. Mais le temps passe, et toujours pas de nouvelle, une semaine s'écoula, puis deux, et toujours pas de 'hatan, il s'était volatilisé ! Aucun signe de vie, ni mails, ni sms... Juste les mouvements du compte en banque qui prouvent que le jeune marié était bel et bien en vie, et usait paisiblement des cadeaux du mariage. Couverte de honte, après une année de torture et de solitude, le soir de l'anniversaire de leur mariage, la jeune femme regarda seule et tristement les photos, seuls vestiges de son mariage. Soudain elle entendit frapper à la porte, elle se leva

### MAIS OÙ EST PASSÉ LE 'HATAN ?

pour ouvrir et resta clouée sur place en voyant son mari se tenant sur le seuil de la porte, souriant dans son costume du mariage tenant un bouquet de fleurs. Pensez vous que notre pauvre Cala va accueillir le 'hatan à bras ouverts ?



Ce Chabat, parachat Béalotékha, est, si l'on puisse dire, le « Chabat 'hatane ». Nous voilà le premier Chabat après Chavouot, fête du don de la Torah, alliance entre les Bnei Israël et la Torah. En ces premiers jours de noces, la mariée [la Torah] vérifie l'authenticité de l'acceptation de son 'hatan [Bnei Israël]. Sommes-nous toujours là ou portés déjà disparus comme Reouven?

La paracha de cette semaine nous offre à travers deux événements distincts, des exemples authentiques de volonté d'accomplir le service divin. Notre paracha commence par la réaction étonnante de Aharon Hachohen. Rachi (8;2) rapporte le Midrach Tan'houma qui explique que lorsqu'Aharon vit les Nessim/princes des tribus, apporter leurs offrandes pour l'inauguration du Sanctuaire, il fut affligé de n'avoir pas pu être avec eux, ni lui ni sa tribu. Évidemment la peine d'Aharon ne provenait ni d'un sentiment de jalousie envers les Néssiim, ni de frustration à un manque de kavod (respect). Suite p2

### Etymologie d'un mot

Rav Asher Brakha

CHÉVA-SEPT  
CHVOUA-SERMENT  
CHAVOUA-SEMAINE  
CHVOUOT-SEMAINES, SERMENTS



Afin de cadrer et comprendre le fonctionnement du temps, Hachem a dû le diviser en créant des cycles tels l'année, le mois, le jour et la semaine. Le point commun entre ces cycles (excepté la semaine), c'est qu'ils sont identifiables à travers la nature. Prenons l'exemple de l'année solaire qui est composée de 365 jours, ce compte est tout simplement le temps que la terre mettra pour faire le tour du soleil ... Le mois est composé (à peu près) de 30 jours, c'est le temps entre l'apparition de la lune, sa disparition et sa réapparition. Bien que Hachem ait donné la force à nos Sages de fixer le mois, encore est-il (à un jour près) possible de voir chaque trentième jour le renouvellement de la lune.

Les journées sont composées de jour et de nuit, donc 24 heures à l'unanimité. En conclusion, ces trois cycles sont imbriqués dans la Création, il nous faut juste observer pour comprendre.

En revanche, la semaine – composée de sept jours – n'est pas un cycle visible ; s'il n'était écrit dans la Torah, aucune personne au monde n'aurait pu deviner que tous les septèmes jours, c'est un retour au premier. Seul Hachem a décidé, sans aucune manifestation, ni signes dans la Création, que tous les sept jours est un nouveau cycle. En fait, Hachem a eu pour objectif que le monde entier se souvienne qu'il a créé le monde en 6 jours et que le septième Il l'a mis en repos. Aucune nation du monde n'a été à l'encontre de ce cycle bien qu'ils ne pourront pas expliquer son origine. Nous, le Am Israël, nous savons que le jour de Chabat est un jour de transition avec le Olam Haba... suite p3

### L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

V oici une histoire qui arriva à l'illustre Rabbi Don Its'hak Abarbanel zatsal, qui était ministre des finances du roi d'Espagne. Un jour, le roi l'invita à manger chez lui. Le Rav s'excusa : "Je serais enchanté d'inviter votre majesté à manger chez moi, par contre je ne pourrais pas manger à votre table". Le roi reprit : "Nous préparerons de la viande cachère !" Le Rav répondit : "Cela resterait encore interdit si ça a cuit dans vos casseroles". Le roi continua : "Amenons la viande déjà prête de chez vous !" Le Rav rétorqua : "Si la viande n'a pas été surveillée ne serait-ce qu'un instant, elle devient interdite, de peur qu'on ne l'ait échangée avec une autre viande non-cachère ! Le roi ne perdit pas la face et surenchérit : "Entendu ! On amènera la viande de chez vous et votre serviteur la surveillera jusqu'à ce qu'on la serve à table !" Sur ce, le ministre accepta l'invitation. Le roi ordonna de confectionner une table ronde qui pivote autour d'un pied central unique, et de préparer des plats parfaitement identiques à celui qui sera servi au ministre. Le serviteur juif amena le plat au Rav, ce dernier ne leva pas les yeux de ce plat. Soudain, le roi l'appela : "Venez voir cet oiseau là-bas !"

### NE PAS LA QUITTER DES YEUX

Le Rav leva les yeux de son assiette, le roi en profita pour faire tourner la table en un éclair, son plat à lui était à présent sous le nez du ministre. Quand ce dernier finit de suivre l'oiseau du regard, le roi reprit : "Continuons le repas !" Le Rav répondit alors : "Merci, j'ai déjà assez mangé !" Le roi continua avec surprise : "Comment cela, vous avez à peine touché à votre assiette !" Et il le réprimanda de façon virulente : "Ne voyez-vous pas combien nous nous sommes démenés pour vous honorer, nous avons fait amener le plat spécialement de chez vous, et maintenant vous ne voulez pas manger !" Mais le Rav ne se laissa pas décontenancer : "Que faire, j'ai dû un instant lever les yeux de mon plat, quand j'ai observé l'oiseau comme votre majesté me l'a demandé, la viande a alors changé de statut halakhique, elle est devenue interdite à la consommation comme « une viande qu'on a quittée des yeux ». Le roi s'exclama alors : "Heureux êtes-vous, vous et votre Torah ! Cette Torah qui vous a préservé de la consommation d'un aliment interdit !"



כשר למהדרין



## MAIS OÙ EST PASSÉ LE 'HATAN ? (suite)

Lui qui était le symbole même du désintéressement, qui avait un cœur si pur, qui méritait de porter le 'hochen [le pectoral] sur sa poitrine, ne nourrissait certainement pas de telles pensées. Pour compenser le fait qu'il n'ait pu offrir cette offrande, Hachem lui déclara « Par ta vie! Ta part est plus grande que la leur! Car c'est toi qui allumeras et entretiendras les lumières [de la Ménora ] » (Rachi 8;2 au nom du Midrach Tan'houma)

Le **deuxième événement**, se passe un an après la sortie d'Égypte. Moché Rabéno ordonne au peuple de célébrer pour la première fois la fête de Pessa'h et de procéder au sacrifice du korban Pessa'h (sacrifice de l'agneau pascal). Malheureusement, la joie de cette première commémoration ne sera pas partagée par tous. Moché Rabéno reçoit la **visite surprenante d'une poignée de personnes** ne pouvant pas procéder à ce sacrifice, car ils étaient impurs. (Voir Bamidbar 9 ;7) Néanmoins ils réclamèrent de pouvoir fêter eux aussi ce grand jour. Ils se sont sentis comme « punis » sans raison fondée, car ce n'était pas dû à une négligence de leur part, mais plutôt lié à un cas de force majeure. Suite à cela, Hachem a dit à Moché de leur accorder un « Pessa'h' Chéni » pour qu'il puisse eux aussi procéder au korban Pessa'h', une fois leur état d'impureté passé.

**Nous pouvons voir deux liens entre ces deux événements. La volonté de l'homme à vouloir accomplir le service divin et la récompense d'Hachem envers celui qui veut se rapprocher de Lui.**

Lorsqu'Hachem a transmis les Tables de la Loi gravées par Ses soins (Chémot 31 ;18), Il a aussi ordonné de faire une arche en bois de Chittim et de les déposer à l'intérieur (Chémot 25:10). Le « Pa'had David » demande **pourquoi Hachem a-t-il exigé une telle prescription? N'est-il pas mieux que les Tables soient placées à la vue de tout le Peuple d'Israël? A quoi bon les introduire dans une arche spéciale pour les garder?**

Et il répond qu'Hachem a voulu apprendre aux enfants d'Israël **qu'il ne suffit pas de regarder la Torah. Il ne faut pas juste la voir devant les yeux pour faire attention à elle.** Même cachée elle doit être gravée dans nos cœurs et nous devons la chercher constamment pour faire briller le monde de sa lumière. **L'essence de la Torah est son étude, son utilisation dans la pratique**, comme il est dit « *C'est un arbre de vie pour ceux qui s'en saisissent* » (Michlé 3 ;18).

**L'authenticité de notre union avec la Torah va dépendre de cette recherche à la connaître.**

Le jour du don de la Torah, nous mangeons un festin, nous revêtons nos habits de fêtes, nous nous consacrons aux prières et à l'étude.

**Chavouot est passé, Hakadoch**

**Baroukh Hou a donné à chacun de nous la Torah, et sans exception.**

La Torah rangée dans l'arche, Il est à nous maintenant de se montrer fidèle à elle. **Mais où est passé notre engouement ? Allons nous faire comme Reuven qui une fois la fête passée, disparaît sans laisser de nouvelles, et réapparaît l'année d'après, dans son beau costume juste pour refaire la fête ?**

Chavouot signifie « les semaines », mais aussi « les serments : "Nous accomplirons, puis nous comprendrons" » qui sont un signe d'engagement d'accomplir notre Sainte Torah.

**Nombreux sont les arguments pour nous distraire de notre étude quotidienne : le travail, le temps.** Ce ne sont juste que des excuses, car la disponibilité et le temps **dépendent simplement de la volonté et de l'ordre de priorité.**

Cette volonté même si elle ne peut parfois être accomplie comme dans notre paracha pour Aharon qui n'a pas donné avec les autres d'offrandes ou comme ce groupe de personnes qui n'ont pu participer au korban Pessa'h'. **C'est cette volonté qui sera récompensée par Hachem qui lira dans notre cœur la pureté de nos pensées.**

La Guémara nous enseigne: « *celui qui cherche à se purifier est aidé est aidé du Ciel* » (Chabat 104a; Yoma 38b), et : « *Dans la voie qu'un homme veut suivre, on le conduit.* » (Makot 10b)

**Nous sommes mariés avec la Torah, elle n'est pas la juste là au moment des fêtes ou du Chabat, nous devons assumer notre rôle d'époux toute l'année et à tout moment.** Que l'on passe par des épreuves, des joies ou des difficultés. Si notre **volonté sincère est toujours d'aller chercher la Torah** et la sortir de son arche pour l'honorer et y découvrir jour après jour tous ses secrets en l'étudiant. **Hachem nous récompensera en nous offrant toutes les bénédictions qui y sont promises.**

Chabat Chalom



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

La question n'est pas posée dans le cadre d'un Forum très sérieux sur la sécurité des vacanciers en terre Sainte mais dans notre discours Thoranique! En effet, vous devez certainement savoir que fréquemment il **existe un décalage entre la lecture de la Thora du Chabbath entre Israel et le reste du monde.** C'est que lorsque par exemple le dernier jour de Pessah tombe vendredi, nécessairement la lecture du Chabbath en Israël sera 'habituel' tandis qu'en France et dans le reste du monde, le Chabbath sera celui du 2<sup>e</sup> jour de fête et donc la lecture sera celle d'un Yom Tov (et non du Chabbath). La semaine suivante, en France on lira la section de la Thora qui a été lue en Erets la semaine précédente tandis qu'en Israël on lira la Paracha suivante! Et ce décalage perdurera jusqu'aux Parachas de "Mattot/Maassé" qu'en Israël on lira séparément tandis qu'en France on les lira ensemble! (Pour ceux qui veulent fêter la Bar Mitsva de leur fils en Terre Promise, il faudra donc bien vérifier que la Paracha de notre petit "Yankélé" soit la même que celle lu en Israël, sinon dommage pour tous les efforts!) Donc la question est de savoir **si nos vacanciers pourront venir en Eretz pour une période de plus d'une semaine et finalement perdre la lecture d'une paracha ?**

Pour répondre à cette question il nous faut introduire des notions sur la lecture de la Thora. Nous devons savoir que la lecture hebdomadaire de la Thora est un très ancien décret qui remonte à Moïse notre Maître! C'est qu'il a institué la lecture **PUBLIQUE** de la Thora le Chabbath, Lundi et Jeudi. Car il a vu par Esprit Saint qu'il était important que la Thora soit lue au moins une fois tous les 3 jours. Les grands Sages au travers des siècles ont

## POURRA-T-ON VENIR EN ISRAËL EN JUILLET?

discuté sur la teneur de ce décret. **Est-ce qu'il incombe à tout à chacun comme la plupart des Mitsvots ou qu'il repose uniquement sur une communauté de dix juifs?** L'incidence de cette question sera par exemple si on doit se rendre quitte de la lecture comme pour la lecture de la Méguila à Pourim et de ne pas perdre un mot? Ou encore lorsque mon ami est appelé à la Thora est-ce que je dois entendre attentivement ses bénédictions et par le principe de 'Choméa Qué Oné'(celui qui écoute, c'est considéré comme s'il avait lui-même dit les textes saints) me rendre quitte? Autre cas, si je suis en pleine Amida pendant qu'est lue la Thora est-ce que je devrai m'arrêter pour entendre la Thora ou bien continuer ma Téphila?

La conclusion que les Poskim tranchent: c'est une Mitsva (la lecture de la Thora) qui incombe à la COLLECTIVITE et non au particulier! Donc on ne se fait pas acquitter par la lecture de son ami, ni des bénédictions et aussi on n'aura pas à s'arrêter durant notre Amida. Une des preuves que c'est une Mitsva qui incombe à la communauté c'est le Rama (135.3) qui la donne. Il énonce que s'il y a eu impossibilité de lire la Thora un Chabbath entier, le Chabbath suivant, la communauté pourra lire la Paracha précédente avant de lire la nouvelle.

Pourtant, dans le cas où une MINORITE de la communauté n'a pas lu: elle ne pourra pas imposer au reste de la synagogue de lire le passage de la semaine passée. On voit donc que toute **l'obligation dépend uniquement de la communauté dans son entier et pas de chaque fidèle!** De là il ressort que **nos vacanciers pourront venir tranquillement en Israël ce mois de juillet...pour surfer sur les pages du Talmud** dans les colleries et Yéchivots du pays (et même s'ils doivent perdre une section entière de lecture de la Thora!). Par contre dans un cas où toute une même communauté se retrouve ensemble dans un des hôtels du pays: il leur faudra lire la section de la semaine passée avant de commencer celle de la semaine. Mais si dans l'hôtel chacun provient d'endroits différents - même si tous viennent d'en dehors d'Israel - on ne pourra pas lire la section précédente!!

Bonne Vacances!

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12





## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordekhai Bismuth

« *Le Cohen inscrira les malédictions sur un parchemin et l'effacera dans les eaux amères* » (Bamidbar 5 ; 23) « ... *et t'accordes la paix* » (Bamidbar 6 ; 26)

**N**otre Paracha vient nous enseigner l'importance et la grandeur de la paix, le Chalom, en nous exposant sa valeur à deux occasions. Notre premier verset concerne l'épisode de la femme soupçonnée d'adultère (icha sota), et l'on voit que Hachem est prêt à effacer son Nom afin de reconstituer le Chalom Baït.

Puis plus loin, toujours dans notre Paracha, un second verset nous apprend la bénédiction que devaient (et doivent encore) effectuer les Cohanim sur les Bnei Israël selon l'ordre Divin. Celle-ci se termine par des paroles de paix.

**Hachem vient donc « personnellement » nous enseigner ainsi que la paix est l'objectif suprême de tout être.**

Le Séfer Maalat Hamidot écrit que le Chalom est précieux, on le voit au fait qu'il est l'un des Noms de D.ieu. Refuser à chercher la paix dans une situation donnée, c'est donc exclure Hachem ('Hass véChalom).

David Hamélekh écrit (Téhilim 34;15): « **Cherche le Chalom et poursuis-le. Cherche le Chalom pour tes amis et poursuis-le parmi tes ennemis. Cherche le Chalom près de chez toi et poursuis-le en d'autres lieux. Cherche le Chalom avec ta personne et poursuis-le avec tes ressources. Cherche le Chalom pour toi et poursuis-le pour ton prochain. Cherche le Chalom aujourd'hui et poursuis-le pour demain...** »

Il ne faut jamais se dire que c'est impossible, il faut tout mettre en œuvre et sans cesse essayer afin d'y parvenir. Le Tout Puissant Lui-même S'est investi dans cette recherche, au point de faire effacer Son Nom en cas de doute sur l'honnêteté d'une femme. Ceci afin de ramener la paix dans les foyers. Alors que dire de nous, qui venons de la poussière ? A plus forte raison devons-nous effacer notre « moi » et faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de rétablir une situation familiale, amicale, professionnelle, conjugale... ou tout simplement personnelle.

La Guémara (Bérakhot 56b) affirme que **celui qui voit une marmite en rêve peut espérer la paix.** Le Rav Mordekhai Benéth interprète cet enseignement en expliquant que la marmite est l'agent de la paix par excellence. Elle réconcilie en effet les deux éléments les plus contraires qui soient : l'eau et le feu. Grâce à son « dévouement », la marmite leur permet de cohabiter. Elle ne craint pas de noircir, ni de subir la violence des flammes, et cela, uniquement pour que l'eau et le feu se côtoient paisiblement. Faisons de même ! Nous aussi **devenons des « marmites » ! Même si le prix à payer est douloureux, le meilleur reste à venir...**

Le Rav Ovadia Yossef *Zatsal*, dans son ouvrage « Anaf Ets Avot », nous met en garde sur la fougue des « Baalé Tchouva » qui, à notre grand bonheur à tous, se multiplient de plus en plus, mais qui parfois, à cause de leur enthousiasme enflammé, provoquent de gros dégâts du fait de leur ignorance. En effet, absorber les Halakhot comme il se doit et com-

## PARACHAT NASSO LE POUVOIR DE LA PAIX

prendre quelles sont les priorités prend du temps, c'est pourquoi ils font souvent preuve d'une rigueur excessive et même extrémiste, en oubliant l'essentiel. Leur amour incontrôlé et tout frais pour Le Créateur sème donc parfois le trouble et la discorde dans les couples et les familles, au lieu du contraire tant désiré par Hachem.

Afin de mieux comprendre de quoi il s'agit, le Rav relate le fait suivant : un homme se présenta un jour, après Pessa'h, au Beth Din du Rav Avraham Yéochoua Echel d'Apte, pour divorcer de sa femme. Le Rav lui demanda les raisons de sa décision. L'homme lui répondit : « *Elle m'a fait manger pendant Pessa'h de la Matsa trempée, ce qui est contraire à notre usage !* » (Certains ont la coutume de ne pas manger de Matsa trempée dans un liquide durant la fête de Pessa'h.)

Le Rav fit alors appeler la Rabanite, sa femme, et lui demanda :

« *Quelle Matsa as-tu posée devant moi le soir du Séder ?* » La Rabanite répondit : « *de simples Matsot, car la Matsa Chemoura, qui avait été préparée avant la fête, a été donnée par erreur à un pauvre. Et c'est au moment de mettre la Matsa à table que je me suis aperçue de sa disparition.* »

Afin de préserver une atmosphère calme et détendue en cette sainte soirée, la Rabanite avait donc pris de simples Matsot qu'elle avait emballées dans une serviette, puis elle avait fait comme si de rien n'était.

Et le saint Rav avait dirigé le Séder avec une Matsa ordinaire. (Alors que nombre de Juifs pieux n'utilisent que la Matsa Chmoura ce soir-là !)

Le Rav s'adressant ensuite à l'homme :

« *Regarde, j'ai mangé de simples Matsot le soir du Séder et j'ai fait comme si de rien n'était quand je l'ai appris, je ne me suis pas mis en colère, tout cela afin de préserver la paix. Et toi tu viens pour une histoire de "Matsa trempée" ?! Ce n'est pas comme cela que l'on agit...* »

Il n'y a pas de Mitsva à rechercher les « 'Houmrot », surtout quand c'est aux dépens des autres et du Chalom.

Dans Avot de Rabbi Nathan (Chap.12), se trouve expliqué le fait qu'il y a des mitsvot que l'on ne doit pas forcément chercher à accomplir, on les réalise uniquement lorsqu'elles se présentent à nous.

Il en est ainsi de la Mitsva de « Chiloua'h Hakèna » (renvoyer la mère d'un nid d'oiseaux pour prendre ses petits) à propos de laquelle il est écrit :

« *Quand se présentera un nid d'oiseaux devant toi sur le chemin...* » (Dévarim 22;6), on parle ici d'une rencontre hasardeuse. Mais en ce qui concerne la paix, la poursuivre signifie que si l'on est au courant qu'existe un différend entre Moché et Réouven, je dois me précipiter pour essayer de faire régner à nouveau entre eux paix et amour. « *Sof maasé bé ma'hchava tékhila* », si l'on est capable de concevoir le Chalom, sa réalisation suivra donc.

**Développons-nous pour acquérir cette force, aimons le Chalom et poursuivons-le, car un salaire infini est réservé à celui qui le recherche.**



## Etymologie d'un mot

Rav Asher Brakha

CHÉVA-SEPT / CHVOUA-SERMENT / CHAVOUA-SEMAINE / CHVOUOT-SEMAINES, SERMENTS (suite)

et qu'il est un jour divin qui émane de la Création. Le cycle de la semaine est la preuve que c'est Hachem qui est à l'origine du temps et donc de tous les cycles réunis. Maintenant, **réfléchissons : quel serait le lien entre la semaine et le serment** qui sont pratiquement le même mot. Chavoua = semaine ; Chvoua = serment et au pluriel, les deux se traduisent par "chvouot". **Chavouot est le jour du Don de la Torah** ; ce jour-là, nous avons tous fait un serment d'accomplir toute la Torah et personne n'a la possibilité d'annuler ou de s'exempter car nous étions tous présents ! Tous ceux qui s'excluraient de ce serment s'excluraient aussi du Am Israël. Il n'y a pas dans notre Peuple des Juifs religieux ou non religieux. Un Juif n'a le choix que d'être Juif et de se soumettre aux règles et aux ordonnances dites au Har Sinaï et sur lesquelles nous avons JURÉ. **Être non religieux est un bluff inventé par les goyim.** Nous avons juré et nous sommes donc dans l'obligation de tenir notre parole. Un Juif qui enfreindrait cette chvoua est amené à vivre une réalité qui n'est pas la sienne. **La définition du mensonge est de créer une situation ou un fait qui n'a jamais existé.** Une personne qui jure à faux ou qui transgresse un serment va à l'encontre de ce que Hachem a décidé ou a déjà créé. Hachem organise l'Histoire selon la Vérité, le menteur l'organise autrement, c'est pour cela que le serment est un moyen pour fixer et renforcer la vérité. De même que **le serment est une force di-**

**vine, ainsi la semaine est un cycle divin.** Lorsque l'on dit que la parole est créatrice, ce ne sont pas seulement des mots mais une réalité. Tout en gardant ses limites car l'homme peut interdire ce qui est permis mais ne pourra jamais permettre ce qui est interdit. Après que Hachem ait fixé ce qui était interdit ou obligatoire (telle une mitsva positive), personne ne pourra jamais changer cela car ce qu'a interdit Hachem est devenu comme un choix non envisageable, non existant, un mensonge dans un monde matériel. À nous de comprendre que cette réalité est incontournable et en ce qui concernerait des événements ou des faits qui n'ont jamais eu lieu, à nous d'être vigilants de ne pas mentir ni d'inventer des choses qui ne sont pas. Le cycle de sept marche aussi bien avec les jours (Chabbat) qu'avec les mois, Roch Hachana est le 7ème mois depuis Roch 'Hodech Nissan, et aussi avec les sept semaines pour arriver à Chavouot. De même, il y a sept années pour la Chmita (repos de la terre en Israël) ou encore sept années fois sept (49 années) pour arriver au Yovel (la cinquantième année où l'on fera une année supplémentaire de Chmita et d'autres Lois ...) et pour finir avec le 7ème millénaire où le monde ne sera plus.

Moché Emeth et sa Torah est Emeth !

Rav Asher Brakha



## Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza « Coach de vie »

Une vie routinière détériore la qualité d'une relation de couple, elle la vieillit. La règle est la même pour toute les relations L'homme au lieu d'arriver joyeux et souriant à la maison, au lieu de montrer son bonheur à rentrer, passe la porte indiquant qu'il est fatigué, faible. Il espère secrètement qu'on va le bichonner pour tous ses efforts, et lui donner les honneurs qu'il cherche et attend. Mais il oublie que son rôle le plus important, le plus honorable l'attend à cet instant lorsqu'il rentre à la maison.

Hashem nous a permis à travers notre conjoint de vivre une proximité incomparable avec autrui. Et malgré cela, nous gâchons ces instants pour une routine s'installant et visant à mettre en valeur notre besoin de « bien gérer ». Mais ce besoin n'est qu'un mensonge, car quelle peut être « la bonne gestion » lorsque la personne qu'on a de plus proche n'est pas satisfaite de cette réalité.

L'une de nos mitsva quotidienne consiste à recevoir sur nous « le joug divin », cela comporte la nécessité de faire passer la volonté d'Hashem avant notre propre volonté dans toutes les situations et dans tous les moments.

Notre orgueil naturel nous empêche de nous élever au-dessus de notre compréhension du monde pour nous attacher à la vérité d'Hashem. Pour nous sortir de notre petit monde égoïste, notre routine, voulant que tous jours se ressemblent en fonction de notre volonté. Hashem a donné à l'homme une épouse « עֵרָב נִגְדוֹ » afin qu'il apprenne à faire face à autre chose que sa volonté propre et à accorder du crédit à autrui pour qu'à terme il sache faire la volonté d'Hashem en toute situation. Afin qu'il apprenne que tout ce qu'il a, n'est pas une conséquence de son investissement, mais d'une aide divine et supérieure.

Rav Boukobza ☎054.840.79.77  
✉aaronboukobza@gmail.com

## Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent...

### FAIRE CE QUE D.IEU DIT

On raconte qu'un jour trois petits-fils de grands Rabbanim, parmi eux le petit-fils du 'Hafets 'Haim, étaient réunis et parlaient de la grandeur de leur grand-père.

Le premier louait son grand-père en racontant que ses bénédictions faisaient toujours de l'effet, comme il est dit dans lyov (22;28) : « tu prononceras un décret et il sera accompli pour toi ».

Le second aussi décrivait la piété et la vertu de son grand-père qui fit annuler de nombreux décrets divins au sein de la communauté, comme l'ont dit nos sages « Le Tsadik décrète et Hachem accomplit ».

Le dernier, petit-fils du 'Hafets 'Haim, répliqua en disant que la grandeur de son grand-père tenait à ce qu'il accomplissait les commandements de D.ieu : Hachem décrète et le Tsadik accomplit, tout simplement.

La grandeur consiste à faire ce que D. attend de nous.



## Questions en réponses

Rav Avraham Bismuth

### Y a-t-il un ordre dans la façon de s'habiller ?

Quand on s'habille, il est bien de commencer par la tête qui est considérée comme le roi des membres puis le côté droit car la droite est dans la Torah plus importante que la gauche.

Inversement quand on retire ses habits, on commencera par le côté gauche et on finira par la tête. (Yalkoute Yossef Simane 2 Halakha 5 p.213)

### Que faut-il faire dans le cas où une personne a acheté la première montée de la Torah (car il n'y avait pas de Cohen) et au moment de monter un Cohen est entré dans la synagogue ?

Le mieux est que le Cohen sort et que celui qui a acheté la montée monte à la Torah. Si le Cohen refuse on le fera monter en premier et celui qui avait acheté la première montée montera en troisième.

Dans ce dernier cas il ne sera pas obligé de payer sa montée. (Kistour Yalkout Yossef vol.1 p.296)

### Peut-on utiliser pendant Chabbat une salière dans laquelle se trouve des grains de riz ?

Il est permis d'utiliser une salière dans laquelle se trouve des grains de riz sans crainte d'enfreindre l'interdiction de trier car la salière n'est pas un ustensile qui est fait pour trier mais sert à servir le sel plus facilement. (Hazon 'Ovadia Chabbat 4 p.216)

### Est-ce que la fête que l'on fait pour un Bar Mitsva est considérée comme une Séoudat Mitsva ?

Le Marchal écrit qu'il n'y a pas plus grande Séoudat Mitsva que celle que l'on fait en l'honneur du Bar Mitsva. Ce repas nous permet de remercier Hachem que cet enfant ait le mérite de pouvoir dorénavant accomplir les Mistvot. Dans le Zohar Ha'hadach il est rapporté que Rabbi Chimon Bar Yo'hai fit un grand repas le jour des 13 ans de son fils Rabbi Eli'èzer car en ce jour une sainte Néchama supérieure descend chez l'enfant.

### Est-ce pareil pour la Bat Mitsva ?

Le Rav 'Ovadia Yossef déduit des paroles du Marchal et du Zohar qu'il y a aussi une Mitsva de célébrer le jour où une fille fête ses douze ans au même titre que le garçon.

Évidemment il est important de préciser que la fête qui sera célébrée en l'honneur du Bar/Bat Mitsva ne sera considérée comme Séoudat Mitsva que si elle se déroule d'après la loi juive (Tables et dansées séparées musiques juives, paroles de Torah etc...) (Hazon 'Ovadia Bérahkhot p.435 voir note)

### Y a-t-il une source concernant le jour de l'anniversaire ?

La seule source que nous trouvons dans la Torah est dans la Paracha de Vayéchéve au sujet de l'anniversaire de Pharaon. C'est pour cela que certains décisionnaires interdisent de fêter le jour de l'anniversaire car c'est une coutume non juive.

D'autres décisionnaires le permettent et expliquent qu'il n'y a aucun problème que la source de cette coutume provient d'un non juif. Bien au contraire si la Torah a écrit cet événement, c'est pour nous apprendre l'importance de fêter ce jour -là.

Il est écrit dans les livres saints, que le jour de l'anniversaire d'une personne est aussi grand que le jour de Kippour.

On raconte qu'un des élèves du Rav Meïr Chapira lui demanda quel cadeau lui ferait plaisir pour son anniversaire, et il répondit que le plus beau des cadeaux qu'on pourrait lui faire c'est de finir le Chass. L'élève se mit tout de suite au travail et partagea les milliers de pages entre tous les élèves de la Yéchiva et le lendemain matin ils invitèrent leur Rav pour le Syoum Hachass en l'honneur de son anniversaire.

### Est-il permis (pour un homme) d'avoir la tête découverte (sans kippa) à la plage ?

Il est permis d'avoir la tête découverte à la plage même quand on est en dehors de l'eau et qu'on a l'intention d'y retourner dans les minutes à venir. Si on ne veut plus retourner dans l'eau ou que l'on désire boire ou manger on devra remettre la Kippa. (Yalkout Yossef Simane 2 Halakha 17 p.237)



Posez vos questions au Rav Avraham Bismuth  
par mail ✉ab0583250224@gmail.com